

## OBJECTIFS

Être habilité pour effectuer des travaux d'ordre non-électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (chargé d'affaires, personnel d'encadrement, conducteur d'engins, mécaniciens, etc.)

**NB : Toutes nos formations sur la préparation à l'habilitation électrique sont conformes aux recommandations de l'UTE (Union Technique de l'Electricité) et de la nouvelle norme NF C 18-510.**

**La fréquence de recyclage préconisée par la CNAMTS est de 3 ans.**

## CONTENU

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles pratiques professionnelles
- Effets du courant sur le corps humain électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique
- Habilitation indice 0 : limites, zones, analyses de risques et mesures de prévention
- Documents : type et utilisation
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques



## INFORMATIONS PRATIQUES

**4 H - DE 5 À 12 PERSONNES**

**PUBLIC CONCERNÉ :** personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple exemple : chargé d'affaires, conducteur d'engins, mécanicien, maçon, etc.

**PRÉREQUIS :** Disposer d'un titre HO-BO

**PÉDAGOGIE :** Diaporama - Participative

**SUIVI ET ÉVALUATION :** Évaluation théorique en fin de formation

**DOCUMENT STAGIAIRE :** Livret de formation

**PROFIL DU FORMATEUR :** Formateur habilitation électrique - Expérience dans le domaine enseigné - Capable d'adaptabilité aux différentes entreprises

**CONTACT :** contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

**FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS**

Possibilité d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

